

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 15

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 5

Date de l'instruction: 20/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: SL 16 - FRA 1155 - Marin LE NOURS

Réclamé: SL 16 - FRA 93 - Mathias SCHLICK

Témoins: EMILIE BADERT SL16 81 (témoins du réclamé SL16 93) et PATRICK BREHIER

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 5, premier passage porte (marque 3T)

A l'entrée de la zone, 93 tribord au largue,

1155 bâbord au largue en route libre derrière 93

1155 empanne dans la zone

Au passage de la marque 1155, plus rapide, s'engage entre la marque et 93

93 lofe pour contourner la marque

1155 touche la marque et effectue une pénalité

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

1155 en route libre derrière à l'entrée de la zone ne laisse pas la place à la marque à 93 enfreint les RCV 18.2(b) et 31.

DECISION

1155 ayant effectué une pénalité conformément à l'IC 13.1 modifiant la RCV 44.2, pas d'autre pénalité

Date et heure: 20/08/2019 20:13 CEST'

JURY

Présidée par: Jacques Terrasson (FRA)

Membres du jury: Patrick Bréhier (FRA), Anais Bonnabesse (FRA)

Imprimé: 20 août
20h25